

Canton d'Agon-Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU l'état des terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville ;

VU les conditions météorologiques de ces derniers jours ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Aucun entraînement ni match ni compétition n'est autorisé sur les terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville du jeudi 23 octobre 2025 jusqu'au lundi 27 octobre 2025.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, la Police Rurale, le Président du F.C.A.C et le Président du RCPC sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 23 octobre 2025

Le Maire,
C. DUTERTRE

Le Maire,
Christian DUTERTRE

